

C'EST UN DÉPART! 54^e FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

JEUX DU QUÉBEC

La 54^e Finale des Jeux du Québec 2019 se déroulera du 1^{er} au 9 mars prochain à Québec. La délégation mauricienne est maintenant complète et prête pour le grand départ !

Ce sont 21 disciplines sportives qui mettront en valeur le talent des jeunes athlètes de la Mauricie pour cette édition. Le premier bloc de compétition, qui se déroulera du 1^{er} au 5 mars, présentera les athlètes performant en hockey (masculin), gymnastique, trampoline, patinage artistique, taekwondo, boxe, badminton, ringuette, biathlon et nage synchronisée.

Pour ce qui est du deuxième bloc, qui se tiendra du 5 au 9 mars, les sports en action seront le hockey (féminin), le patinage de vitesse, l'haltérophilie, le tennis de table, le plongeon, le judo, le curling (masculin), le curling (féminin), le ski de fond, le ski alpin et l'escrime.

Ce sont au total 21 sports qui sont représentés par 151 athlètes de la Mauricie. Il y aura donc 77 athlètes dans le premier bloc et 74 dans le second. Ces athlètes seront accompagnés par 49 entraîneurs et accompagnateurs. De plus, 14 missionnaires se joindront au groupe. Au total, ce sont 214 Mauriciens qui se rendront à la Finale des Jeux du Québec, Québec 2019.

Mme Alizée Gélinas, porte-drapeau 2019

La porte-drapeau pour la cérémonie d'ouverture sera Mme Alizée Gélinas. Elle pratique le badminton avec le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ). Originnaire de Trois-Rivières, cette jeune athlète de 13 ans en sera à ses premiers Jeux du Québec.

Mme Gélinas revient tout juste d'une compétition de badminton provinciale qui avait lieu à Lévis. Elle a remporté une triple couronne dont deux catégories en surclassement soit en U17, double U17 et mixte U15. Elle a été élue joueuse du tournoi pour un deuxième tournoi consécutif.

De plus, cet athlète a été nommé joueur junior du mois de janvier à badminton Québec et classé quatrième au Québec en U17 (alors qu'elle est d'âge U15). En janvier 2019, elle a été championne en simple féminin U17 et championne en double mixte U15. Elle est la championne provinciale circuit civil en double féminin, et elle a été finaliste en simple féminin au championnat provincial scolaire RSEQ en avril 2018. Pour les Jeux du Québec actuels, elle vise le podium.



Sur la photo (arrière vers l'avant) : M. Réal Julien, président de l'URLSM, Mme Anabel Plamondon, chef de mission de la délégation de la Mauricie, M. David Bélanger représentant du Mouvement Desjardins et Mme Alizée Gélinas, porte-drapeau 2019.

[Pour suivre la délégation de la Mauricie en direct, cliquez ici](#)



PREMIER TOURNOI DE MINI-CURLING INTÉRIEUR RENCONTRE INTER-ÉCOLES MRC DE MASKINONGÉ

SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES



Le gymnase de l'école primaire Omer-Jules-Desaulniers a été transformé en huit terrains de curling pour le tournoi de mini-curling.

C'est le vendredi 15 février dernier qu'avait lieu la première édition du tournoi de mini-curling à l'école Omer-Jules-Desaulniers. Cette rencontre sportive inter-écoles regroupait des élèves de première à troisième année provenant des écoles de Saint-Justin, Maskinongé et d'Yamachiche.

L'activité avait pour objectif d'initier les jeunes aux règles et aux stratégies du curling. Un total de 16 équipes ont participé à l'événement. L'arbitrage a été fait par des élèves de la cinquième et sixième année de l'école. Déjà pour l'an prochain, de nouvelles écoles ont l'intention d'y participer. C'est le cas des écoles de Saint-Léon et de Louiseville.

L'activité a été réalisée sous la supervision des enseignants en éducation physique M.

Jean-François Larose-Michaud, M. Guy Trahan ainsi que M. David Jutras expert en curling et enseignant à l'école Omer-Jules-Desaulniers. Le mini-curling a été rendu possible grâce au soutien de l'URLSM et du Club de curling de Trois Rivières. L'achat du matériel de curling a été supporté par l'URLSM. De plus, la collaboration de club de curling de Trois Rivières a permis d'obtenir le prêt de quatre ensembles de curling pour la journée.

Initiation sportive au curling

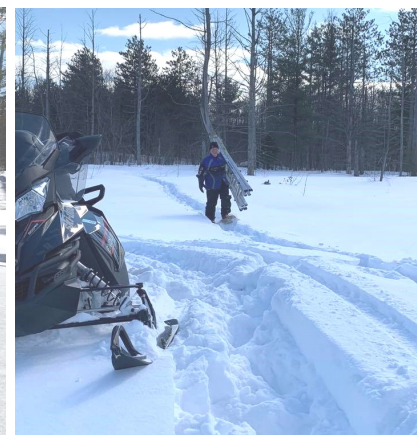
À l'école Omer-Jules-Desaulniers, les élèves de la quatrième à la sixième année peuvent participer à une initiation au curling durant l'année. Avec le tournoi de mini-curling, les enseignants souhaitaient partager l'initiation du curling aux élèves de la maternelle à la sixième année.

JOURNÉE NATURE ACTION

PLEIN AIR

Le 22 février dernier, le Club Motoneige du comté de Champlain a profité d'une journée avec Nature Action partenaire de la Fédération pour se promener sur le territoire.

Ils ont posé des panneaux et fait l'installation de nichoirs pour chauves-souris dans la zone protégée de la tourbière à Sainte-Marthe-du-Cap.



Le Club Motoneige et ses partenaires en pleine action. Crédit photo : Page Facebook de [Club Motoneige comté Champlain](#).

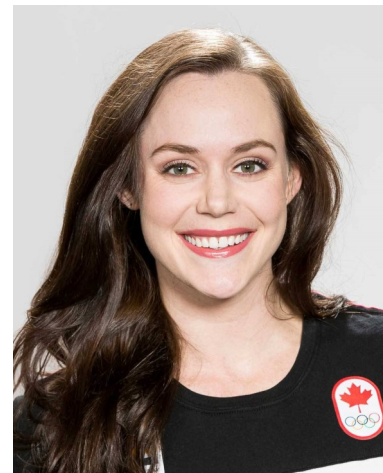
NOUVEAUTÉ CHEZ FILLACTIVE : CÉLÉBRATIONS 2019

FILLACTIVE

Pour la première fois de son histoire, [Fillactive](#) ouvre ses Célébrations aux écoles non-partenaires. Fillactive croit fermement que ce qui constitue, pour certaines filles, le couronnement des efforts d'une pratique régulière d'activité physique pourrait aussi, pour d'autres, être le point de départ d'un beau parcours vers l'adoption d'un mode de vie sain et actif. Passez le mot ! Si vous connaissez des écoles qui souhaiteraient faire vivre à leurs filles une expérience hors du commun!

Mme Tessa Virtue, marraine 2019

La championne olympique en patinage artistique, Mme Tessa Virtue, est la nouvelle marraine de Fillactive pour 2019. Rappelons que le rôle de la marraine annuelle est de faire croître la notoriété de Fillactive et d'aider au recrutement des ambassadrices qui accompagnent nos jeunes Canadiennes dans leur parcours vers l'adoption d'un mode de vie sain et actif.



Mme Tessa Virtue, nouvelle marraine de Fillactive 2019

Information :

Mme Julie Laroche
ja.laroche@urlsmauricie.com

NOUVEAUTÉ : GUIDE SPORTS LOISIRS

SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

GUIDES SPORTS LOISIRS est un portail géré par [l'Association québécoise du loisir municipal](#) qui vise à outiller le personnel des services de loisir municipal, les organismes, les bénévoles et autres intervenants pour améliorer la qualité des aménagements et leur entretien de façon à maintenir une offre d'activités de sports et loisirs accessible, de qualité et sécuritaire en tout temps. Chaque guide présente un contenu théorique et pratique, ainsi que des illustrations et des vidéos permettant d'optimiser la gestion des installations et des équipements dans les espaces de sport et de loisir, de la planification à l'évaluation, passant par la conception, la réalisation, l'appropriation et les opérations d'entretien et de mise à niveau.

Quatre guides sont disponibles sur cette plateforme

- [Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de balle](#) (produit par l'Association québécoise du loisir municipal et la Ville de Montréal, 2017)
- [Guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures](#) (produit par l'Association québécoise du loisir municipal et la Ville de Montréal, en collaboration avec l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018)
- [Guide d'aménagement et d'exploitation des véloparcs](#) (produit par Vélo Québec et l'Association québécoise du loisir municipal, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Mutuelle des municipalités du Québec et Mountain Equipment Coop, 2018)
- [Guide des parcs et autres espaces publics](#) (produit par le projet Espaces, une initiative de l'Alliance québécoise du loisir public et l'Association québécoise du loisir municipal, en collaboration avec Québec en Forme et Kino Québec, 2018)

Pour consulter le guide : <https://www.guides-sports-loisirs.ca/>



FINALES RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE

LOISIR CULTUREL

SECON DAIRE EN SPEC TACLE

Les finales régionales de Secondaire en spectacle auront lieu cette année au Théâtre du Cégep de Trois-Rivières le mercredi 3 et le jeudi 4 avril 2019 au coût de 5 \$.

Pour assister à une de ces deux finales régionales vous pouvez consulter le [site Web de Secondaire en spectacle](#).

Information :

Mme Jessica Côté
Jessica.cote@csduroy.qc.ca

DEUX NOUVELLES RESSOURCES À L'URLSM EN FÉVRIER

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Mme Lise Déry
Conseillère en loisir culturel



Mme Lise Déry se joint à l'équipe de l'URLSM avec le mandat de mettre à l'avant plan le loisir culturel et d'en encourager la pratique selon quatre grands objectifs : le réseautage et la concertation, la formation, le bénévolat et l'expertise-conseil.

Mme Déry est présente et impliquée dans le milieu du loisir depuis de nombreuses années, elle se fera un plaisir de vous accompagner dans la démarche de valorisation culturelle.

Pour joindre Mme Déry

Téléphone : 819 691-3075 poste 6579
Courriel : lise.dery03@gmail.com

Mme Lydia Pépin
Agente de développement



Mme Lydia Pépin se joint à l'équipe de l'URLSM avec le mandat d'accompagner les municipalités auprès des enfants ayant des besoins particuliers dans le contexte des camps de jour.

Mme Pépin est impliquée dans le monde de l'action communautaire, du bénévolat, du loisir et du sport depuis plus de 20 ans. Sa préoccupation : la personne et le développement de son plein potentiel. Le loisir sert de leitmotiv de ses actions. Elle se fera un plaisir d'accompagner les partenaires dans les mandats qui lui sont confiés.

Pour joindre Mme Pépin

Téléphone : 819 691-3075 poste 6584
Courriel : loisirsph@urlsmauricie.com

L'URLSM souhaite faire la promotion du « *Portail des gestionnaires et des bénévoles* » réalisé par l'Observatoire québécois du loisir. Ainsi, à chaque édition du Mensuel, nous publierons un extrait d'une fiche disponible sur le site internet. L'édition du mois de février vous présente « **Quels sont le statut et le rôle des règlements généraux ?** ».

Quels sont le statut et le rôle des règlements généraux ?

Essentiellement, les règlements généraux sont une prolongation de la Loi. Le Code civil du Québec (art. 310) stipule que « Le fonctionnement, l'administration du patrimoine et l'activité des personnes morales sont réglés par la loi, l'acte constitutif (la charte) et les règlements ».

On peut dire que les règlements généraux créent des obligations légales pour la corporation et ses membres. Ils définissent comment la corporation entend appliquer la Loi dans la définition des membres, la structure de responsabilité et de pouvoir, la gestion des finances et le fonctionnement démocratique. En termes modernes, on peut dire que les règlements généraux définissent la gouvernance des organisations.

Les règlements généraux sont adoptés par le conseil d'administration (CA) et entrent en vigueur immédiatement. Ils doivent toutefois être soumis à l'assemblée générale (spéciale ou annuelle) qui doit les approuver. Si l'assemblée ne les approuve pas, les règlements cessent d'être en vigueur.

Sur quoi peuvent porter les règlements généraux?

L'article 91 de la Loi sur les compagnies (Québec) stipule que les administrateurs peuvent édicter des règlements pour régler les objets suivants :

- le nombre des administrateurs, la durée de leur charge (...) et leur rétribution, s'ils doivent en recevoir une;
- la nomination, les fonctions, les devoirs et la destitution de tous dirigeants, agents et employés de la compagnie, le cautionnement à fournir par eux à la compagnie et leur rémunération;
- l'époque et le lieu des assemblées annuelles de la compagnie, la convocation des assemblées régulières et extraordinaires du conseil d'administration et de la compagnie, le quorum, les conditions exigées des fondés de pouvoir non autrement déterminées par la présente partie et la manière de procéder à ces assemblées;
- l'imposition et le recouvrement des pénalités et des confiscations susceptibles d'être déterminées par règlement;
- la conduite des affaires de la compagnie sous tous autres rapports.

S'ajoutent des règlements concernant les catégories de membres, ainsi que les conditions d'admission, de suspension ou d'expulsion, qui se fondent au Québec sur l'article 310 du Code civil.

En résumé

En termes simples, on peut dire que les règlements généraux sont les termes d'un contrat entre les membres et la corporation qui en définit le fonctionnement. Ce contrat est assujéti au Code civil du Québec et sa définition régie par la Loi sur les compagnies du Québec.

Les administrateurs réunis en CA sont les seules personnes à pouvoir les écrire et les adopter pour qu'ils soient en vigueur. L'assemblée des membres a seulement le pouvoir de les entériner ou de les refuser, ce qui est par ailleurs important.

Pour en connaître davantage à ce sujet, vous pouvez accéder à la fiche complète en [cliquant ici](#)